

Bourses postdoctorales Calmette & Yersin

Call for Applications 2025

Le Pasteur Network (PN) regroupant plus de 30 instituts, joue un rôle central dans la réponse aux problèmes de santé publique mondiale. Sa spécificité réside dans sa diversité scientifique et culturelle, sa couverture géographique, avec 25 pays sur les 5 continents et des valeurs partagées. Ce qui permet de tirer parti d'une large communauté scientifique et favorise le partage des connaissances et de l'expertise. Reconnu en tant qu'acteur non étatique de l'OMS, le Pasteur Network est souvent associé aux ministères de la santé locaux. Il promeut une capacité mondiale de recherche en santé publique comprenant plus de 50 laboratoires de référence nationaux et régionaux et 17 centres de collaboration de l'OMS.

Afin d'offrir des opportunités uniques à de jeunes scientifiques talentueux, l'Institut Pasteur, au travers du programme Calmette & Yersin, lancent un appel à candidature 2025 pour deux (2) bourses postdoctorales.

Le programme Calmette & Yersin financera 2 nouvelles bourses postdoctorales. Les candidats doivent proposer un projet de recherche innovant dans le cadre des priorités scientifiques de l'Institut d'accueil et du call SPARK 2025.

Afin de soutenir les collaborations proposées dans les projets SPARK, les Instituts du PN localisé dans un pays à faible ou moyen revenu bénéficieront d'un accès prioritaire à une bourse postdoctorale Calmette & Yersin (C&Y) pour une durée maximale de 24 mois (indépendamment de la durée du projet) à condition que les postdoctorats se réalisent dans ces Instituts.

Les candidatures doivent être rédigées en anglais ou en français et soumises [en ligne](#) pour le 8 Septembre 2025, 13h00 (Heure Paris) au plus tard. Toutes candidatures incomplètes ou papier ne seront pas prises en compte.

Les candidatures doivent être déposées sur le [Portail d'applications](#).

Avant de poser votre candidature, nous vous invitons à lire attentivement les recommandations. Soyez également attentif aux critères d'éligibilité, aux dates limites de candidature et à toute exigence ou restriction spécifique.

